



# Formation au système de contrôle GrandMA3

## Initiation / remise à niveau consoles lumières GrandMA3

Formation organisée par l'ATPS, avec le soutien du Fonds 304 et de Charleroi danse



Du 22 au 23 novembre 2022

10h à 17h

Charleroi danse (les Ecuries - Charleroi)

Limité à 10 participant-e-s

Date limite d'inscription : 15 novembre 2022

**Vous avez un minimum de connaissances en techniques d'éclairage et de programmation ?  
Vous souhaitez apprendre ou reprendre les fonctions essentielles d'un système de contrôle  
lumière dans les secteurs des arts, de la culture et de l'événementiel ?**

### Objectifs de la formation

- **Initiation** ou **remise à niveau** théorique et pratique dans l'usage des fonctionnalités essentielles du **système de contrôle lumière GrandMA3**, à partir de consoles dédiées et de projecteurs led
- **Pouvoir s'exercer**, dans un second temps, à partir du logiciel GrandMA3 et de projecteurs virtuels et **perfectionner** de manière autonome ses connaissances de ce système de contrôle d'éclairage

### Formateur

**Michiel De Clercq** - éclairagiste, créateur lumière et formateur certifié MA Lighting à la FACE Academy, plateforme de partage de connaissances pour les professionnel-le-s de l'audiovisuel, qui propose des formations et séminaires donnés par des spécialistes seniors

### Publics-cibles et pré-requis

**Eclairagistes, régisseur-euse-s** et, plus largement, tous-tes **technicien-ne-s** et **créateur-trice-s** ayant un **minimum d'expérience** en techniques d'éclairage et de programmation, qu'ils ou elles soient actif-ve-s dans les arts, la culture ou l'événementiel

## Programme de la formation

Après une présentation générale du système GrandMA3, les fonctionnalités suivantes seront expliquées et expérimentées sur les deux journées de formation :

- Navigation
- Patch structure
- Group Fixture/Universal Fixture
- Créer des groupes (groupmasters, etc.)
- Créer des presets
- Recipes
- Phasers
- Fonctionnement du programmeur
- Programming Tools
- Tracking Basics
- Cue timing basics, feature timing dans les mémoires
- Part cues, programmer cues

## Méthodes utilisées

Les fonctionnalités du système seront présentées et expérimentées à partir de consoles GrandMA3 (une console par binôme) et de projecteurs led. Face à la démonstration du formateur et muni·e de votre ordinateur, vous pourrez aussi pratiquer individuellement et simultanément le logiciel de la table ainsi que son visualiseur 3D simulant le panel de projecteurs.

Vous pourrez, par après, de manière autonome et sans plus de frais, vous exercer et perfectionner vos connaissances du système GrandMA3, à partir du logiciel et de projecteurs virtuels.

## Matériel à apporter

- Un ordinateur portable

## Infos pratiques

- Du **mardi 22 au mercredi 23 novembre 2022** (2 jours)
- De **10h à 17h**
- **Charleroi danse** - site des Ecuries (Boulevard Pierre Mayence 65c, 6000 Charleroi)
- Repas de midi **non inclus** : à apporter
- Limité à **10 participant·e·s**
- Date limite d'inscription auprès de l'ATPS : **15 novembre 2022**

## Frais d'inscription et soutiens financiers possibles

- Pris en charge - Travailleur·se·s actif·ve·s dans le secteur des **arts de la scène (CP 304)** en région wallonne ou bruxelloise ?
- Le **Fonds 304** prend en charge les frais d'inscription des personnes occupées dans le cadre d'un contrat de travail en **commission paritaire 304** ainsi que de celles qui peuvent justifier de 30 jours de prestations auprès d'un ou plusieurs employeurs de la CP 304 ces 24 derniers mois.
- <https://fonds304.be/formation-au-systeme-de-contrôle-declairage-grandma3/>
- Pris en charge - Employé·e dans le **secteur socio-culturel (CP 329)** ?
- Le **Fonds 4S** prend en charge les frais d'inscription pour les employé·es de la **commission paritaire 329**. Sur sollicitation de l'employeur, le Fonds lui rembourse la somme préalablement versée et ce jusqu'à 60 jours après la formation. Contactez directement votre employeur et le Fonds 4S à ce sujet :
- <https://www.fonds-4s.org/soutien-formation>
- **160 euros TTC** - Pour tout autre participant·e

Plus d'infos  
et formulaire  
en annexe

## Inscription - documents à fournir

Pour vous inscrire, envoyez par mail conjointement à [sophie@atps.be](mailto:sophie@atps.be) ; [marc.denisty@apefasbl.org](mailto:marc.denisty@apefasbl.org) et [michiel.declercq@face-be.eu](mailto:michiel.declercq@face-be.eu) les éléments suivants au plus tard le **15 novembre 2022** :

1. Votre **CV**
2. Quelques **lignes de présentation** de vos **attentes** pour cette formation
3. Le **mode de règlement** et les **justificatifs nécessaires** :

Plein tarif	ou	Soutien Fonds 304	ou	Soutien Fonds 4S
- Preuve de virement à l'ATPS Nom : A.T.P.S. ASBL IBAN : BE68 0012 6138 1734		- Actuellement sous contrat en CP 304 ? <ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire de demande de soutien <b>complété et signé</b> par l'employeur</li></ul> - Actuellement sans contrat en CP 304 ? <ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire de demande de soutien <b>complété et accompagné</b> des pièces justificatives (idéalement C4)</li></ul>		- Accord (par mail) et contact de l'employeur



Des questions ? Besoin de plus d'informations ?

Pour l'ATPS, contactez [pauline@atps.be](mailto:pauline@atps.be) - 0495 92 70 90

Pour le Fonds 304, contactez [marc.denisty@apefasbl.org](mailto:marc.denisty@apefasbl.org) - 02 250 37 83

FORMATION AU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE GRANDMA3  
ORGANISÉE PAR L'ATPS  
FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DE DEMANDE DE SOUTIEN DU FONDS 304

Je soussigné-e (nom, prénom)  
Domicilié-e (rue, numéro)  
Joignable via (code postal, localité) (pays)  
(n° gsm) (e-mail)

**Sollicite l'inscription à la formation suivante ainsi qu'au soutien financier du FONDS 304 des arts du spectacle :**

Intitulé : **Système de contrôle d'éclairage GrandMa3**

Opérateur de formation : **ATPS (Association de Technicien·ne·s Professionnel·le·s du Spectacle asbl)**

Dates de la formation : mardi 22 et mercredi 23 novembre 2022

Lieu : Charleroi Danse / Les écuries, boulevard Pierre Mayence 65c, 6000 Charleroi

Prix de la formation : 160 €. En cas d'accord du Fonds 304, celui-ci prend en charge complètement ce coût.

**Pour permettre au Fonds 304 de fournir son accord, j'apporte les informations complémentaires suivantes :**

1. Je suis actuellement dans une relation contractuelle  CDI  CDD  Autre, je précise :  
avec l'employeur de la CP304 suivant :  
représenté par : \_\_\_\_\_ qui marque son accord.  
adresse – tel – email : \_\_\_\_\_  
n° ONSS : \_\_\_\_\_ ;
2. Je ne suis actuellement pas dans une relation contractuelle avec un employeur de la CP304  
mais je peux attester de 30 jours d'occupation professionnelle lors des 24 derniers mois auprès des employeurs  
suivants de la CP 304 établis en Régions wallonne ou bruxelloise :
- |   |                                |                  |              |         |
|---|--------------------------------|------------------|--------------|---------|
| - | adresse de l'institution) pour | jours. Contact : | (nom et tel) | (nom et |
| - | adresse de l'institution) pour | jours. Contact : | (nom et tel) | (nom et |
| - | adresse de l'institution) pour | jours. Contact : | (nom et tel) | (nom et |
| - | adresse de l'institution) pour | jours. Contact : | (nom et tel) | (nom et |
| - | adresse de l'institution) pour | jours. Contact : | (nom et tel) | (nom et |
| - | adresse de l'institution) pour | jours. Contact : | (nom et tel) | (nom et |
| - | adresse de l'institution) pour | jours. Contact : | (nom et tel) | (nom et |

Ma fonction est :  Artiste  Technicien·ne  Administratif·ve  Autre, je précise :

**Je fournis également en pièces jointes les documents qui confirment ma déclaration (C4 idéalement).**

La date et la signature du ou de la travailleur·se ainsi que, le cas échéant, l'accord de l'employeur peuvent être attestés par mail.

La présente demande d'inscription doit impérativement être adressée à la fois à l'ATPS ([sophie@atps.be](mailto:sophie@atps.be) et au Fonds 304 ([marc.denisty@apefasbl.org](mailto:marc.denisty@apefasbl.org)). Le Fonds vous signale endéans les 7 jours ouvrables si vous obtenez son soutien financier. Dans ce cas, c'est le Fonds qui paie votre inscription. Dans la négative, il vous appartient de confirmer votre inscription et payer votre participation aux frais (160€) qui vous sera facturée par l'ATPS.